

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 02 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 30**

**Nombre de conseillers municipaux votants : 33**

**Etaient présents :** Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Nicolas MANIER pouvoir à Betty BOULOGNE
- Julietta PINTÉ pouvoir à Sandra MILLE
- Matthias PASCHAL pouvoir à Ludovic LATRY

**Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.**

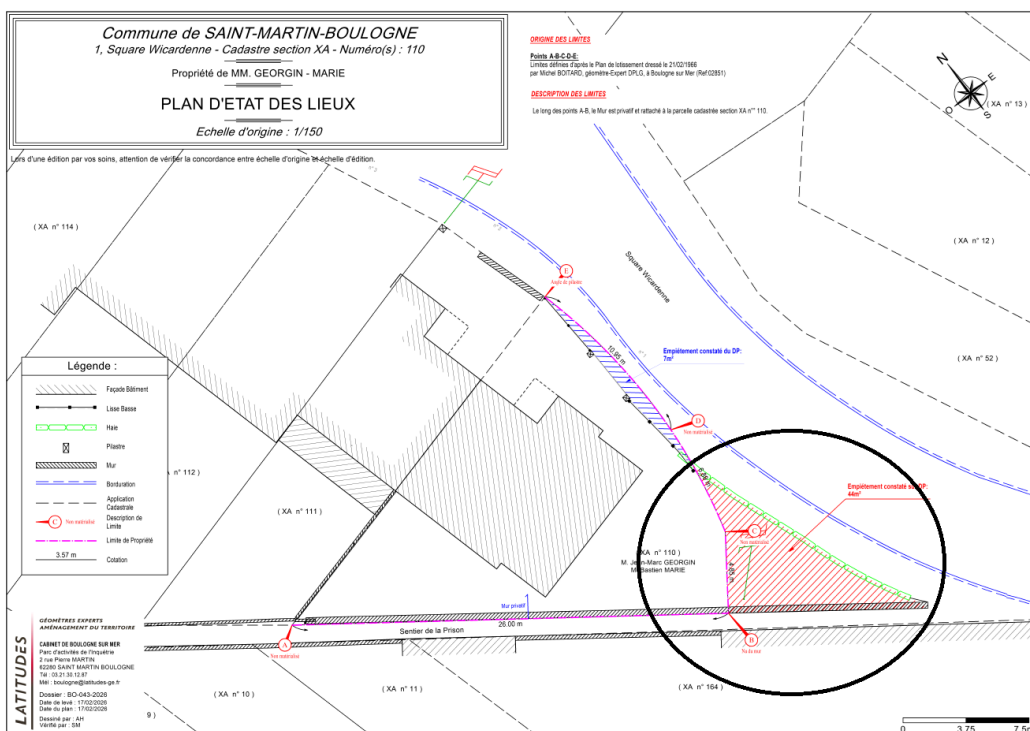
### DÉLIBÉRATION N° 2026-5-10 : Déclassement d'une portion du domaine public communal Square Wicardenne

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Considérant** que la parcelle située à l'entrée du Square Wicardenne, appartenant au domaine public communal, n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, depuis la construction du lotissement dans les années 1965-1970 ;

**Considérant** que cette parcelle, au regard du plan de l'état des lieux établi par le géomètre ci-dessous, a une superficie de 44 m<sup>2</sup>



Envoyé en préfecture le 15/06/2026  
Reçu en préfecture le 15/06/2026  
Publié le  
ID : 062-216207589-20260609-2026\_5\_10-DE

.../...

**Considérant** que ladite emprise est actuellement clôturée par une haie végétale et est occupée de fait par le propriétaire riverain, sans usage public ;

**Considérant** le courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2025 par lequel le propriétaire riverain manifeste son intention de régulariser cette situation et s'engage à payer en sus du prix du foncier tous les frais engendrés (notaires, géomètres, ...).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE :**

- La désaffectation de la portion de terrain susvisée d'une contenance de 44 m<sup>2</sup> ;
- Le déclassement de cette emprise du domaine public communal afin de l'intégrer au domaine privé de la commune ;
- Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

**Nombre de votants : 33**

**Pour : 33**

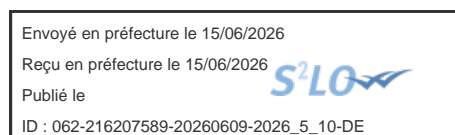
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Saint-Martin-Boulogne, le 09 juin 2026*

**Le secrétaire de séance,  
Pierre GALBY**

**Le Maire,  
Pascale LEBON**



**Affiché le : 15/06/2026**

**Voies et délais de recours**

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>